



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**Mairie**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 18/11/2019  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 25/11/2019

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le **27 NOV. 2019** SLO

ID : 033-213301435-20191125-2019\_84-DE

**Délibération n° 2019 - 84**

Lundi 25 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix huit novembre mille dix neuf.

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE

Sylvie AMAN procuration à Cyril CHERIGNY

**Absent(s) excusé(s)** : Gilles THIBAUD – Sylvie AMAN

**Le secrétariat a été assuré par** : Corinne JEANDONNET

**DELIBERATION PORTANT CLASSE DE NEIGE 2020  
SUBVENTION DE LA COMMUNE ET PARTICIPATION DES FAMILLES**

Vu le contrat de séjour de vacances de VLAT33 annexé sur le projet de classe de neige 2020,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

La prochaine classe de neige des élèves de CM2 du Groupe scolaire Gustave EIFFEL aura lieu du 13 au 17 janvier 2020 à Vielle Aure (65) sur le centre de Vacances « L'Eterlou ». La prestation globale proposée par l'association VALT comprends le transport en autocar, la restauration, les activités et la mise en place d'une équipe de 2 animateurs qui accompagneront le groupe pour la vie quotidienne, l'encadrement des sorties et l'animation des veillées.

A ce jour l'effectif est composé de 31 enfants et 2 enseignants. Les Frais relatifs à ce voyage scolaire sont les suivants :

TARIFS	Quantité	Nbre	Prix unitaire	Total
SEJOUR ELEVES - de 31 à 36 élèves	31	1	258,00 €	7 998,00 €
SEJOUR ELEVES - de 25 à 30 élèves	0	1	270,00 €	0,00 €
SEJOUR ADULTE avec ski	0	1	184,00 €	0,00 €
SEJOUR ADULTE sans ski	0	1	148,00 €	0,00 €
GRATUTE ENSEIGNANT	2	1	0,00 €	0,00 €
GRATUTE hébergement chauffeur en pension complète	1	1	0,00 €	0,00 €
<b>Montant total du Séjour</b>				<b>7 998,00 €</b>
<input type="checkbox"/> option transport en Autocar - Transfert Aller/Retour + à disposition sur place	1	1	2 400,00 €	2 400,00 €
<input type="checkbox"/> option animateurs de vie quotidienne	2	1	475,00 €	950,00 €
<b>Total avec Options</b>				<b>11 348,00 €</b>

Le Maire propose au Conseil Municipal, de poursuivre la participation de la Mairie au frais de ce voyage scolaire à hauteur de 60%, soit un montant 6 808,80€. Le coût restant à la charge des familles est de 4 539,20€ soit 146,425€ par enfant.

La Mairie se chargera de régler l'ensemble de la facture afférente à ce voyage.

Une participation de 40% du montant total facturé sera demandée à l'ensemble des familles et sera récupérée par la Mairie par le biais de la régie de recettes – Classe de neige. Cette dernière sera arrondie pour faciliter le paiement en numéraire.

Ainsi la participation à la régie de recettes – Classe de neige est la suivante :

Tarifs	Prix	Quantité	Total
Enfant	146,50€	31	4 541,50€
Enseignant	0€	2	0€

Le Maire propose au Conseil de fixer la participation pour chaque enfant à 146,50€.

La participation réelle de la commune à la classe de neige étant alors de 6 806,50€.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de subventionner la classe de neige 2020 à hauteur de 60% arrondie pour un montant de 6 806,50€,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de l'ensemble de la classe de neige seront budgétisés sur le budget principal 2020 à l'article 6251 – Voyages et déplacements,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents en relation avec la présente délibération,
- **DIT** que la participation de 40% fera l'objet d'une recette pour chaque participant à la régie de recettes classe de neige pour un montant de 146,50€.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

Le Maire,  
Alain TABONE

